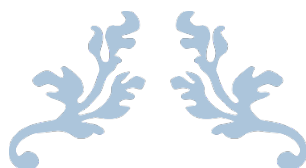


Sous la direction de :  
**Fatié OUATTARA**



---

## REVUE LES TISONS

---

*Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société*



Revue indexée par

**ESJI** Eurasian  
Scientific  
Journal  
Index  
[www.ESJIndex.org](http://www.ESJIndex.org)

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

*Revue LES TISONS*, Numéro 0004 – déc. 2025  
e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524



---

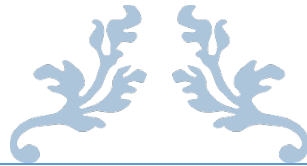
# REVUE LES TISONS

---

*Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société*



Sous la direction de :  
**Fatié OUATTARA**



---

## REVUE LES TISONS

---

*Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société*



Revue indexée par

**ESJI** Eurasian  
Scientific  
Journal  
Index  
[www.ESJIndex.org](http://www.ESJIndex.org)

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

*Revue LES TISONS*, Numéro 0004 – déc. 2025  
e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524



**Revue LES TISONS, Numéro 0004 – déc. 2025**

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

<http://www.revuelestisons.bf>

[revuelestisons.ujkz@gmail.com](mailto:revuelestisons.ujkz@gmail.com)

[lestisons@revuelestisons.bf](mailto:lestisons@revuelestisons.bf)

e-ISSN: 2756-7532

p-ISSN: 2756-7524

S/C Université Joseph KI-ZERBO  
BV 30053 OUAGA 1200 Logements  
10020 OUAGADOUGOU - Burkina Faso



## **Numéros déjà parus**

*Revue LES TISONS*, Numéro spécial, septembre 2025

*Revue LES TISONS*, No 0003, juin 2025

*Revue LES TISONS*, Numéro spécial, mars 2025

*Revue LES TISONS*, No 0002, décembre 2024

*Revue LES TISONS*, No 0001, juin 2024

*Revue LES TISONS*, Numéro spécial, Vol.1 et 2, janvier 2024

*Revue LES TISONS*, No 0000, Vol.1 et 2, décembre 2023



## **Présentation de la revue**

Sous l'impulsion de M. Fatié OUATTARA, Professeur titulaire de philosophie à l'Université Joseph KI-ZERBO, et avec la collaboration d'Enseignants-Chercheurs et Chercheurs qui sont, soit membres du Centre d'Études sur les Philosophies, les Sociétés et les Savoirs (CEPHISS), soit membres du Laboratoire de philosophie (LAPHI), une nouvelle revue vient d'être fondée à Ouagadougou, au Burkina Faso, sous le nom de « Revue LES TISONS ».

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société, la Revue LES TISONS vise à contribuer à la diffusion de théories, de connaissances et de pratiques professionnelles inspirées par des travaux de recherche scientifique. En effet, comme le signifie le Larousse, un tison est un « morceau de bois brûlé en partie et encore en ignition ».

De façon symbolique, la Revue LES TISONS est créée pour mettre ensemble des tisons, pour rassembler les chercheurs, les auteurs et les idées innovantes, pour contribuer au progrès de la recherche scientifique, pour continuer à entretenir la flamme de la connaissance, afin que sa lumière illumine davantage les consciences, éclaire les ténèbres, chasse l'ignorance et combatte l'obscurantisme dans le monde.

Dans les sociétés traditionnelles, au clair de lune et pendant les périodes de froid, les gens du village se rassemblaient autour du feu nourri des tisons : ils se voient, ils se reconnaissent à l'occasion ; ils échangent pour résoudre des problèmes ; ils discutent pour voir ensemble plus loin, pour sonder l'avenir et pour prospecter un meilleur avenir des sociétés. Chacun doit, pour ce faire, apporter des tisons pour entretenir le feu commun, qui ne doit pas s'éteindre.

La Revue LES TISONS est en cela pluridisciplinaire, l'objectif fondamental étant de contribuer à la fabrique des concepts, au renouvellement des savoirs, en d'autres mots, à la construction des connaissances dans différentes disciplines et divers domaines de la

science. Elle fait alors la promotion de l'interdisciplinarité, c'est-à-dire de l'inclusion dans la diversité à travers diverses approches méthodologiques des problèmes des sociétés.

Semestrielle (juin, décembre), thématique au besoin pour les numéros spécifiques, la Revue LES TISONS publie en français et en anglais des articles inédits, originaux, des résultats de travaux pratiques ou empiriques, ainsi que des mélanges et des comptes rendus d'ouvrages dans le domaine des Sciences de l'Homme et de la Société : Anthropologie, Communication, Droit, Écologie, Économie, Environnement, Géographie, Histoire, Linguistique, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Sciences politiques, Sciences de gestion, Sciences de la population, etc.

Peuvent publier dans la Revue LES TISONS, les Chercheurs, les Enseignants-Chercheurs et les doctorants dont les travaux de recherche s'inscrivent dans ses objectifs, thématiques et axes.

La Revue LES TISONS comprend une Direction de publication, un Secrétariat de rédaction, un Comité scientifique et un Comité de lecture qui assurent l'évaluation en double aveugle et la validation des textes qui lui sont soumis en version électronique en publication (ligne et papier).

### **Mode de soumission et de paiement**

La soumission des articles se fait à travers le mail suivant : [estisions@revuelestisons.bf](mailto:estisions@revuelestisons.bf); [revuelestisons.ujkz@gmail.com](mailto:revuelestisons.ujkz@gmail.com).

L'évaluation et la publication de l'article sont conditionnées au paiement de la somme de cinquante mille (50.000) francs CFA, en raison de vingt mille (20.000) francs CFA de frais d'instruction et trente mille (30.000) francs CFA de frais de publication. Le paiement desdits frais peut se faire par Orange money (00226.66.00.66.50, OUATTARA Fatié), par Western Union ou par Money Gram.

## **Considération éthique**

Les contenus des articles soumis et publiés (en ligne et en papier) par la Revue LES TISONS n'engagent que leurs auteurs qui cèdent leurs droits d'auteur à la revue.

## **Normes éditoriales**

Les textes soumis à la Revue LES TISONS doivent avoir été écrits selon les NORMES CAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38<sup>e</sup> session des CCI.

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (ex : 1. ; 1.1.; 1.2; 2.; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3.; etc.).

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées);

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

*Exemples :*

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2<sup>nd</sup>e éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur :

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogenes*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

L'article doit être écrit en format « Word », police « Times New Roman », Taille « 12 pts », Interligne « simple », positionnement « justifié », marges « 2,5 cm (haut, bas, droite, gauche) ». La longueur de l'article doit varier entre 30.000 et 50.000 signes (espaces et caractères

compris). Le titre de l'article (15 mots maxi, taille 14 pts, gras) doit être écrit (français, traduit en anglais, vice-versa).

Le(s) Prénom(s) sont écrits en lettres minuscules et le(s) Nom(s) en lettres majuscules suivis du mail de l'auteur ou de chaque auteur (le tout en taille 12 pts, non en gras).

Le résumé (200 mots maxi, taille 12 pts) de l'article et les mots clés (05) doivent être écrits et traduits en français/anglais.

### **Direction de publication**

*Directeur* : Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

*Directeur adjoint* : Dr Moussa COULIBALY, Assistant, Économiste, Université Nazi Boni (Burkina Faso)

### **Secrétariat de rédaction**

*Secrétaire* : Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

*Membres* : Dr Abdoul Azize SODORÉ, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Beli Alexis NÉBIÉ, Assistant, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Boubié BAZIÉ, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Édith DAH, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Mathieu Beli DAÏLA, MA, Linguiste, Université de Dédougou (Burkina Faso);

Dr Paul-Marie MOYENGA, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Sampala Fati BALIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

M. Jean Baptiste PODA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Lazard T. OUÉDRAOGO, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Mahamat OUATTARA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Saïdou BARRY, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso).

#### **Comité de lecture**

Dr Abdoul Karim SAÏDOU, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Aimé D. M. KOUDBILA, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr M. Alice SOMÉ/SOMDA, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Awa OUOBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) ;

Dr Bouraïman ZONGO, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) ;

Dr Calixte KABORÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Cheick Bobodo OUÉDRAOGO, MC, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Clotaire Alexis BASSOLÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Dimitri Régis BALIMA, MC, Communicologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Donatien DAYOUROU, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Edwige DEMBÉLÉ, MA, Économiste, Université NAZI BONI (Burkina Faso);

Dr Étienne KOLA, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Évariste R. BAMBARA, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Ézaïe NANA, IR, Sociologue, INSS/CNRST (Burkina Faso);

Dr Fernand OUÉDRAOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Firmin GOUBA, MC, Philosophe, IPERMIC/Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Gaoussou OUÉDRAOGO, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Georges ROUAMBA, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Gninlan Hervé COULIBALY, MA, Sociologue, Université Péléforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire) ;

Dr Hamado OUÉDRAOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Isidore YANOOGO, MC, Géographe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Issaka YAMÉOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Jean-Baptiste P. COULIBALY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Jérémi ROUAMBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Kalifa DRABO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Kassem Salam SOURWEIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Kizito Tioro KOUSSÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Landry COULIBALY, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Lassané YAMÉOGO, MA, Communicologue, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Lassina SIMPORÉ, MC, Archéologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Léon SAMPANA, MC, Politiste, Université Nazi BONI (Burkina Faso);

Dr Léonce KY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Madeleine WAYAK PAMBÉ, MC, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Magloire É. YOGO, MA, Sciences de l'éducation, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Moussa DIALLO, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ (Burkina Faso);

Dr Narcisse Taladi YONLI, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Ollo Pépin HIEN, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Pascal BONKOUNGOU, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Paul-Marie BAYAMA, MC, Philosophe, ENS de Koudougou (Burkina Faso);

Dr R. U. Emmanuel OUÉDRAOGO, MA, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Rasmata BAKYONO/NABALOUM, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO ((Burkina Faso);

Dr Relwendé DJIGUEMDÉ, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso);

Dr Rodrigue BONANÉ, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Rodrigue SAWADOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Roger ZERBO, MR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Serge SAMANDOULGOU, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso);

Dr Souleymane SAWADOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Stanislas SAWADOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Tongnoma ZONGO, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Yacouba BANWORO, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Zakaria SORÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Zoubere DIALLA, MA, Sociologue, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso).

### **Comité scientifique international**

Pr Abdoulaye SOMA, PT, Constitutionnaliste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Pr Abdramane SOURA, PT, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Abou NAPON, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Aklesso ADJI, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo);

Pr Alain Casimir ZONGO, PT, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso)

Pr Alkassoum MAÏGA, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Amadé BADINI, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Augustin LOADA, PT, Politiste, Université Saint Thomas d'Aquin (Burkina Faso);

Pr Augustin PALÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr B. Claudine Valérie ROUAMBA/OUÉDRAOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Bernard KABORÉ, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Bilina BALLONG, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo);  
Pr Bouma F. BATIONO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);  
Pr Cyrille KONÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);  
Pr Cyrille SEMDÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);  
Pr David Musa SORO, PT, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);  
Pr Edmond Yao KOUASSI, PT, Philosophe, Université de Bouaké (Côte d'Ivoire);  
Pr Emmanuel M. HEMA, PT, Écologue, Université de Dédougou (Burkina Faso);  
Pr Emmanuel Malolo DISSAKÈ, PT, Philosophe, Université de Douala (Cameroun);  
Pr Eustache R. K. ADANHOUNME, PT, Philosophe, Université Abomey Calavi (Benin);  
Pr Fabienne LELOUP, Sociologue, Université Catholique de Louvain-Mons (Belgique);  
Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);  
Pr Foé NKOLO, PT, Philosophe, Université Yahoundé I (Cameroun);  
Pr Frédéric MOENS, Communicologue, IHECS, Bruxelles (Belgique);  
Pr Gabin KORBÉOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);  
Pr Georges ZONGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) ;

Pr Hamidou Talibi MOUSSA, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Pr Issiaka MANDÉ, PT, Historien, Université du Québec à Montréal (Canada);

Pr Jacques NANEMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Jean-François DUPEYRON, PT, Philosophe, Université de Bordeaux (France);

Pr Jean-Marie DIPAMA, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Jean-Claude KALUBI-LUKUSA, PT, Sociologue, Université de Sherbrooke (Canada);

Pr Jean-Pierre POURTOIS, PT, Psychopédagogue, Université de Mons (Belgique);

Pr Lassane YAMÉOGO, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Léon MATANGILA MUSADILA, PT, Philosophe, Université de Kinshasa (RD Congo);

Pr Léopold Bawala BADOLO, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Ludovic KIBORA, DR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso) ;

Pr Magloire SOMÉ, PT, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Mahamadé SAVADOGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Mamadou L. SANOGO, DR, Linguiste, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Pr Moukaila Abdo Laouali SERKI, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Pr Pierre G. NAKOULIMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Ramane KABORÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Sébastien YOUGBARÉ, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Amadou TRAORÉ, MC, Sociologue, Université de Ségou (Mali);

Dr Décaïrd KOUADIO KOFFI, MC, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Dr Djédou Martin AMALAMA, MC, Sociologue, Université de Korhogo (Côte d'Ivoire);

Dr Emmanuel YAOU, MA, Sociologue, Université de Kara (Togo);

Dr Gérard AMOUGOU, MC, Socio-politiste, Université de Yaoundé II (Cameroun);

Dr Ibrahim KONÉ, MA, Philosophe, Université Peleforo Gon COULIBALY (Côte d'Ivoire);

Dr Idi BOUKAR, A, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Dr Idrissa S. TRAORÉ, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali);

Dr Issouf BINATÉ, MC, Historien, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire);

Dr Jean-François PETIT, MC HDR, Philosophe, Institut catholique de Paris (France);

Dr Landry Roland KOUDOU, MC, Philosophe, Université Felix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Dr Mouhamoudou El Hady BA, MC, Sociologue, Université Cheick Anta Diop (Sénégal);

Dr Mamadou Bassirou TANGARA, MC, Économiste, Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako (Mali);

Dr N'golo Aboudou SORO, MC, Lettres modernes, Université Alassane OUATTARA de Bouaké (Côte d'Ivoire);

Dr Oumar DIA, MC, Philosophe, Université Cheick Anta Diop de Dakar (Sénégal);

Dr Pierre-Étienne VANDAMME, Philosophe, Université Catholique de Louvain (Belgique);

Dr Raphael KONÉ, Ph. D, Historien, Université Cergy de Pontoise – EA7517 (France);

Dr Samuel RENIER, MC, Sciences de l'éducation, Université de Tours – EA7505 EES (France) ;

Dr Tiéfing SISSOKO, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali).



## De quoi souffre l'humanité : de la laïcité ou du terrorisme ?

### *What is humanity suffering from: secularism or terrorism?*

**Tégawendé Lazard OUEDRAOGO**

*Doctorant en Philosophie*

Université Joseph KI-ZERBO

basephilaz1932@gmail.com

**Résumé :** Avec une humanité qui a basculé dans un état de violence déplorable, désastreux, voire apocalyptique, la gouvernance de la violence demeure une question d'actualité. En effet, notre époque contemporaine est dominée par des attentats, des destructions massives de biens et par des prises d'otages. Ces actes de terrorisme affectent les états laïques contemporains construits autour de la démocratie libérale ainsi que les confessions religieuses. Le Burkina Faso, un État laïc, a même été obligé de demander le concours des différentes croyances à travers une journée de jeûne et de prière. Cette situation semble diviser l'opinion. Si pour certains, une nouvelle forme de collaboration entre l'État et les religions s'impose pour une meilleure pratique de la laïcité, pour d'autres par contre, l'idéal de la laïcité constitue un terreau fertile au terrorisme. Alors, comment concilier ses deux positions ? Notre proposition est que la laïcité soit repensée à la lumière des réalités socioculturelles et spirituelles locales.

**Mots-clés :** Gouvernance, Laïcité, Religion, Terrorisme, Violence.

**Abstract:** *With humanity having fallen into a deplorable, disastrous, and even apocalyptic state of violence, the governance of violence remains a pressing issue. Our contemporary era is indeed marked by terrorist attacks, large-scale destruction of property, and hostage-taking. These acts of terrorism affect contemporary secular states built upon liberal democracy, as well as religious communities. Burkina Faso, a secular state, has even been compelled to seek support from various faiths through a national day of fasting and prayer. This situation appears to divide public opinion. For some, a new form of collaboration between the state and religious institutions is necessary for a better implementation of secularism; for others, however, the ideal of secularism constitutes fertile ground for terrorism. How, then, can these two positions be reconciled? Our proposal is that secularism be rethought in light of local sociocultural and spiritual realities.*

**Keywords:** *Governance, Secularism, Religion, Terrorism, Violence.*

### **Pour citer cet article**

---

OUEDRAOGO Tégawendé Lazard, 2025, « De quoi souffre l'humanité : de la laïcité ou du terrorisme ? », *Revue LES TISSONS*, No0004, décembre, pp. 85-107.

### **Introduction**

La violence constitue aujourd'hui une préoccupation majeure pour la philosophie politique contemporaine. En effet, l'humanité traverse une ère marquée par une montée spectaculaire de l'extrémisme violent, dont les manifestations les plus tragiques se traduisent par des attentats terroristes, des destructions massives de biens et des prises d'otages. Cette situation alarmante met à rude épreuve les fondements éthiques, politiques et spirituels de l'humanité. Les États modernes, en particulier ceux qui se réclament de la démocratie libérale et de la laïcité, voient leur stabilité compromise par la recrudescence de ces actes de barbarie qui semblent défier la raison et la morale.

Le Burkina Faso, à l'instar de plusieurs pays du Sahel, n'échappe pas à cette spirale de violence. Face à la récurrence des attaques terroristes, l'État burkinabè en quête de solution, a sollicité la participation des différentes confessions religieuses, notamment à travers l'organisation d'une journée nationale de jeûne et de prière. Une telle initiative, bien qu'empreinte d'un élan de solidarité spirituelle, interroge la conception même de la laïcité. Elle révèle la nécessité d'un dialogue renouvelé entre l'État et les religions, dans un contexte où la quête de paix et de cohésion sociale devient un impératif moral et politique. Si pour certains, cette coopération marque une réinvention pragmatique de la laïcité adaptée au contexte africain, pour d'autres par contre, elle témoigne d'une fragilisation du principe de neutralité qui pourrait ouvrir la voie à de nouvelles formes de conflit.

Ces tensions nous conduisent à interroger les fondements philosophiques de la laïcité. Elles émergent dans un contexte où la violence tend à devenir un mode d'expression des frustrations sociales et politiques. L'exercice de la liberté de conscience, pierre angulaire de la laïcité, peut-il paradoxalement menacer la cohésion sociale dans une société démocratique ? La pratique du principe de

neutralité de l'État peut-elle être envisagée comme un instrument de prévention de la violence multiforme ou, au contraire, comme un facteur d'exclusion et de défiance ? Enfin, dans quelle mesure la stigmatisation, le déni de justice, l'injustice sociale et le manque de reconnaissance participent-ils à la radicalisation et à la montée du terrorisme ?

Dans cette perspective, la présente étude vise à examiner la gouvernance de la violence à travers l'analyse de la pratique de la laïcité et des rapports entre l'État et les religions. Elle vise à montrer que la laïcité, loin d'être une simple séparation institutionnelle, constitue un espace de régulation éthique et politique des rapports entre foi, pouvoir et paix sociale. Pour ce faire, elle s'articule autour d'une analyse critique du rapport entre laïcité et recrudescence du terrorisme ; puis, d'une discussion sur les conditions d'une gouvernance éthique et inclusive de la violence

## **1. La laïcité face à la recrudescence du terrorisme**

De prime abord, le principe de laïcité repose sur une double exigence : celle de la neutralité de l'État et celle de la liberté des citoyens dans l'expression de leurs convictions spirituelles. Dans sa conception classique, elle vise à prévenir la domination du religieux sur le politique et à préserver la cohésion nationale. Pourtant, dans un contexte marqué par la fragilité des institutions et la force des identités religieuses, la laïcité peut apparaître comme une abstraction importée, parfois déconnectée des réalités sociales. Ainsi, la laïcité, en tant que principe d'organisation politique et éthique, soulève la question du rapport entre la liberté de conscience, la neutralité de l'État et la cohésion sociale.

Pour G. Haarscher (2008, pp. 3-4), la laïcité renvoie essentiellement à un concept politique : « L'État laïque ne privilégie aucune confession, et plus généralement aucune conception de la vie bonne, tout en garantissant la libre expression de chacune dans certaines limites ». Cette vision est également partagée par J. Maclure et C. Taylor (2010, p. 33) qui affirment que « la laïcité est un mode de gouvernance politique qui repose sur deux grands principes - l'égalité de respect et la liberté de conscience- et deux grands modes

opératoires- la séparation de l'Église et de l'État, et la neutralité de l'État envers les religions et les mouvements de pensées séculiers ».

De ce qui précède, il convient de relever que l'histoire de la laïcité est intrinsèquement liée à celle de la religion. D'ailleurs, la laïcité s'est construite contre l'influence de l'Église catholique et dans le combat républicain. Selon J. Myard (2003, p. 26), « la laïcité est une invention chrétienne ».

En outre, le débat sur la laïcité a été relancé par la question de la place de l'islam et, précisément en 2003, par la question du foulard islamique et de l'interdiction du port de signes religieux à l'école. C'est donc la religion qui offre à la laïcité sa matière de réflexion. Ainsi, ces deux notions entretiennent un rapport d'interdépendance : la laïcité fixe les conditions de l'expression religieuse, tandis que les acteurs religieux influencent en retour la construction et l'application du principe de laïcité. Évoquant cette interdépendance dans la laïcité française, M. Gauchet (1998. p. 41) disait : « l'histoire de la laïcité dans ce pays est intimement liée à l'histoire de l'État - de l'État en tant que l'un des principaux opérateurs du processus de sortie de la religion ».

Le terrorisme étant l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques, compromet le vivre-ensemble. Il relance fondamentalement le débat sur la laïcité à l'époque contemporaine. Bien que la laïcité soit perçue comme un principe mettant en œuvre l'exercice de la liberté de religion et de non-religion dans les sociétés démocratiques soucieuses de la non-discrimination et du respect des droits humains, elle n'a pu empêcher la montée de l'intolérance et de l'intégrisme. Ainsi, le monde semble victime de plusieurs crises en rapport avec l'application des principes de la laïcité.

Les islamistes, dans une position extrémiste, s'opposent radicalement à la laïcité, eu égard à son manque de développement spirituel et à son abandon des valeurs dont la religion est la garante. Ils la trouvent d'ailleurs responsable de la terreur et des violences dans le monde. En rappel, trois jours après l'article de Jean-Luc Nancy dans Libération 2016 intitulé « Un camion lancé ... », l'imam niçois Abdelkader Sadouni déclarait : « S'il y a des attentats, c'est la faute de la laïcité des Français ».

La laïcité demeure une source récurrente de controverses, tant ses principes continuent de susciter débats et interprétations divergentes. Si elle est censée promouvoir la coexistence pacifique, les dérives observées dans l'application de certains de ses fondements compromettent néanmoins la construction d'une véritable cohésion sociale. Comment peut-on comprendre cette situation paradoxale de la laïcité ?

### **1.1. Le principe de la liberté de conscience et la cohésion sociale dans la démocratie**

La discrimination est source de violence. En effet, le non-respect des autres dans leur différence les pousse à la radicalisation et à se défendre de façon violente d'où les actes terroristes pour la protection de leurs valeurs sacrées et l'évacuation du sacrilège. Ainsi, l'absence d'encadrement de la liberté d'expression risque de conduire à un libertinage sans fondement. La nature humaine tend en effet à dériver vers des pratiques abusives lorsqu'aucune réglementation n'est établie. C'est fort de ce constat que J. Locke (2009) disait :

Il serait fort inutile d'imaginer une règle qu'on imposerait aux actions libres de l'homme, sans y joindre quelque sanction, une peine et une récompense propres à déterminer la volonté : nous devons donc, partout où nous supposons une loi, supposer aussi une récompense ou un châtement uni à cette loi.

Ainsi, nous reconnaissons les limites de la liberté d'expression et le bien-fondé des lois anti blasphématoires tout en prônant l'acceptation de la différence car la coexistence pacifique repose sur la reconnaissance et l'acceptation des différences. L'acceptation de la différence suppose avant tout la mise en avant de l'esprit critique dans une opposition constructive, étant donné que ce sont les multiples contradictions qui nous conduisent vers l'objectivité. Seulement, dans une vision d'une coexistence pacifique, l'on devrait tenir compte de certaines sensibilités pour éviter les frustrations. Comme le conseillent J. Maclure et C. Taylor, (2010, p. 138) :

La prise en considération de la perspective d'autrui ne signifie

pas nécessairement que l'on évitera à tous les coups de mettre sur la place publique des idées qui pourraient offenser certains groupes de citoyens. Alors que les moqueries de Salman Rushdie dans les versets sataniques se situaient au cœur d'une œuvre offrant un portrait saisissant de la condition humaine, à l'ère de la mondialisation, il est plausible que la republication des caricatures de Mahomet dans *Charlie Hebdo* n'ait servi qu'à attiser le conflit et alimenter les idées de grandeur des artisans de l'hebdomadaire.

Au demeurant, la conscience individuelle ne peut s'émanciper que dans les controverses de la conscience collective. Dans le cadre laïque, les choix spirituels ou religieux relèvent de la liberté individuelle. La laïcité distingue donc la libre expression spirituelle ou religieuse dans l'espace public et les représentants des différentes options spirituelles sont fondés à intervenir à ce titre dans le débat public, comme toute composante de la société. Bien que la liberté de conscience et d'expression permette à l'homme de s'exprimer à tout moment, il convient de relever que l'homme raisonnable, en quête d'une coexistence pacifique doit toujours penser ses mots avant de les extérioriser.

C'est grâce à cette introspection permanente à travers ce langage intérieur avec soi-même que l'humain épris de paix pourra de façon responsable éviter les malentendus, les quiproquos, les frustrations. D'ailleurs, c'est en liant le "bien penser" au "bien parler" que C. Perelman(2000) rappelle le lien indissoluble entre le langage et la pensée qui confère à l'humain sa supériorité sur les autres êtres et constitue un antidote contre les barbaries.

La lutte contre le terrorisme ne saurait être efficace sans la promotion de certaines valeurs comme le respect, la tolérance, la résilience et l'acceptation de la différence. L'on ne saurait prétendre à une coexistence pacifique sans penser au principe d'organisation du vivre-ensemble qui prend en compte les diversités prônées par la laïcité. La cohésion sociale serait une utopie sans la culture de tolérance. Il s'agit ici des différences que manifeste chaque personne ou chaque groupe à travers ses opinions, ses actions, ses croyances, ses coutumes, ses traditions, ses options idéologiques ou philosophiques et son mode de vie. Ce faisant, la tolérance n'est pas

l'objet d'une option établie par condescendance ou par magnanimité, mais elle est un impératif moral, car c'est le droit de chacun au respect de sa différence qui impose le devoir de tolérance.

Parlant de la nécessité de la tolérance et de la reconnaissance, J-M Ducomte (2001, pp. 54-55) invite à un nouveau pacte laïque en ces termes :

Dorénavant, l'État ne devrait plus nécessairement s'interdire de reconnaître les religions et les diverses identités qui le traversent. Il doit même envisager les conditions d'un dialogue avec elles. Il faut également accepter de débattre de l'universalisme égalitaire, réduit à une construction située dans le temps et dans l'espace, qui cache mal sa prétention impérialiste. La laïcité devrait quitter l'univers institutionnel pour intégrer celui du contrat.

En tout état de cause, la coexistence pacifique passe par une culture de la diversité prônant l'acceptation de l'autre dans sa différence. En effet, chaque être humain, chaque société a ses particularités qui ne doivent pas être négligées si nous prétendons à une coexistence pacifique. La paix passe inéluctablement par la culture du pluralisme et le respect du principe d'accommodement encouragé par la laïcité étant donné que ce qui est admis dans un groupe ou une société peut ne pas être acceptable dans un autre.

Dans un contexte de crise sécuritaire où les auteurs d'actes barbares se réclament d'une religion particulière, un dialogue interreligieux devient indispensable pour préserver les liens de coexistence pacifique entre les différentes confessions. Il apparaît également nécessaire pour sensibiliser l'opinion publique aux mécanismes de manipulation propres à la rhétorique terroriste.

La contribution des croyants de toutes les religions à l'avènement d'un monde plus uni et plus respectueux de la dignité humaine et des libertés fondamentales exige une véritable conversion et un renoncement à toute pratique qui menace la paix et divise les communautés. C'est là tout le sens du combat pour la laïcité car, c'est par l'idéal laïque que nous pourrions relever efficacement ce défi. Pour une coexistence pacifique, nous devons proscrire la violence dans nos propos et dans nos actes. Nous devons respecter les autres dans leur différence en évitant de s'attaquer à ce qu'ils considèrent

comme sacré et indispensable tant que ce respect ne compromet pas notre existence.

## **1.2. Les controverses liées aux principes de neutralité et de séparation**

Le domaine de la foi contribue au discernement du bien et du mal et au respect des règles admises et pratiquées dans une société. La modération et la prudence dans la conduite ainsi que l'absence d'excès sont les préoccupations des différentes confessions religieuses. Ne dit-on pas que « la crainte de Dieu est le commencement de la sagesse » ?

Ce faisant, l'on ne saurait concevoir pour la morale une base plus solide que la base offerte par la théologie. Toute éthique est fondée sur une conviction et la religion demeure le lieu par excellence de la conviction qui est la croyance d'être, sur un point quelconque de la connaissance, en possession de la vérité absolue. Cette croyance suppose donc qu'« il existe des vérités absolues ; que l'on a également trouvé ces méthodes parfaites qui permettent d'y accéder ; enfin que quiconque a des convictions applique ces méthodes parfaites » (F. Nietzsche 1996, p. 467)

En outre, sur le plan spirituel, les religions, loin d'être sources d'opposition, peuvent devenir des actrices de réconciliation. En prônant la compassion, le pardon et la solidarité, elles offrent une ressource morale pour dépasser les logiques de vengeance. Une laïcité de coopération morale, respectueuse de l'autonomie de chacun, permettrait d'intégrer cette force spirituelle dans la gouvernance sans compromettre la neutralité de l'État. Ainsi, pour l'opinion publique, c'est à la théologie qu'il appartient de fonder la morale et celle-ci devient alors la volonté de Dieu exprimée.

Se laisser arracher sa croyance voudrait dire mettre peut-être en question son bonheur éternel. Comme l'a si bien noté G. Leroux (2007, p. 68) : « Notre société a vécu dans un cadre homogène et soumis à une très forte hiérarchisation des valeurs et des conceptions de la bonne vie : la tradition catholique ». L'apport de la religion dans le fondement de la morale est bien reconnu par plusieurs penseurs qui lient la vertu à la croyance. Pour Kant (1997, p. 168-169): « le

croquant doit se conduire de manière éthique car il sait que Dieu est un être saint qui exige de chacun de bonnes intentions. [...] de tout entreprendre par amour de Dieu. Or, aimer Dieu consiste à accomplir de bon gré ses commandements, selon une bonne intention». C'est également dans cette vision que J. Rawls (1995, p. 298-306) estime que « les perspectives religieuses sont des sources morales importantes pouvant contribuer de façon significative à l'approfondissement de la culture démocratique ».

En considérant l'éducation aux valeurs et la moralisation de la société comme la solution à cette barbarie, la sollicitation des différentes croyances par l'État burkinabè à travers une journée de jeûne et de prière le 6 octobre 2018 semble justifiée. Au Burkina Faso, la laïcité est certes constitutionnellement affirmée, mais sa mise en œuvre rencontre des contradictions.

D'une part, l'État se doit de rester neutre face aux croyances ; d'autre part, il reconnaît la dimension spirituelle du peuple burkinabè et la nécessité de la mobiliser dans les moments de crise. L'appel du gouvernement à une journée nationale de jeûne et de prière illustre bien ce paradoxe : un État laïc qui sollicite l'aide des confessions religieuses pour restaurer la paix. Cette initiative, bien que motivée par le souci de cohésion, révèle une laïcité pragmatique, contrainte de s'adapter à la réalité d'une société où la religion demeure un vecteur de solidarité et d'espérance. L'apport de la religion est bien reconnu par plusieurs auteurs à l'instar d'É. Weil (1982, p. 102) qui estime que « sans religion, vous ne pouvez pas avoir un État digne de ce nom, une politique fondée sur des principes, une communauté solide ».

Souhaitant reconnaître le rôle des religions dans l'éducation civique et morale des citoyens, l'État a choisi de se placer dans une position de séparation et de neutralité à l'égard des différentes confessions. Toutefois, cette posture peut parfois ouvrir la voie à des dérives dans certaines pratiques. Dans le but de permettre aux membres des différentes confessions religieuses la jouissance d'une liberté de conscience égale, la laïcité exige une séparation entre l'État et ces multiples confessions ou du moins séparation de principe du politique et du religieux et exigence de neutralité religieuse de l'État.

La neutralité religieuse de l'État ou l'impartialité du pouvoir politique envers toutes les religions, est désormais exigée pour éviter de privilégier une communauté religieuse au détriment des autres. Cette séparation s'inscrit dans le grand mouvement libéral caractéristique de la modernité juridique : la dissociation de la société civile et de l'État. Selon E. Kant (1994, pp. 146-147), « l'État a seulement le droit négatif d'écarter de la communauté politique visible l'influence de ceux qui professeraient publiquement leur croyance, s'il se trouvait que cette croyance pût être préjudiciable à la tranquillité publique, [...], à la concorde civile ». Bien qu'elle autorise la coexistence d'une pluralité, cette position est toutefois compatible avec l'octroi d'un statut privilégié à la religion par rapport aux visions non religieuses.

Refusant parfois de se prononcer sur les pratiques religieuses au regard de la sensibilité du domaine, la laïcité nous offre une solution de neutralité. Cette crainte d'aborder les aspects religieux peut provoquer une certaine indifférence de l'État vis-à-vis des pratiques religieuses. Cette situation n'est pas sans conséquence, car elle est à l'origine du désordre constaté dans le domaine religieux à travers le manque de suivi des réalisations des édifices religieux, favorisant ainsi la prolifération des églises et mosquées dans nos États dits laïcs.

En outre, ce manque de contrôle des pratiques religieuses laisse la place à une éducation religieuse construite autour de l'intolérance, de l'acceptation de la violence au nom de Dieu en un mot « une éducation confessionnelle basée sur l'endoctrinement ». Comme le rappelle G. Leroux (2007, p. 55), « l'endoctrinement se rapproche de l'enseignement confessionnel, puisqu'il propose un contenu déclaré vrai et véridique ; le relativisme est le contraire, puisqu'il déclare que rien n'est vrai universellement et que tout dépend de la perspective ».

Aussi, l'absence de contrôle de l'autorité étatique laisse la place à un dysfonctionnement dans certains établissements privés. L'explosion de l'objet dans la matinée du 8 janvier 2020 suite à une manipulation à l'école franco-arabe Darou Kour An Hadis au secteur 38 de l'arrondissement 9 de Ouagadougou qui a blessé quatre élèves dont deux graves, en est une parfaite illustration. Cette indifférence

de l'État appelée neutralité est favorable à la montée de l'extrémisme et du fondamentalisme construits autour de la discrimination et de la radicalisation et prônant du même coup le mépris des autres confessions et la culture de l'intolérance. En réponse à cela, B. Barry (2001, p. 37) soutient :

Il est absurde de penser que les lois et autres normes doivent être neutres dans leurs effets. Le but d'une loi est de réaliser un bien donné, ce qui exige souvent de banaliser l'espace de liberté des individus en interdisant certains comportements. La loi ne cherche pas à être neutre mais à réaliser une finalité jugée souhaitable par le législateur. Une loi interdisant les actes pédophiles ne sera pas neutre à l'endroit des pédophiles. Le but de la loi est précisément de restreindre leur liberté.

Le principe de séparation ou de neutralité ne permettant pas le contrôle des programmes des écoles confessionnelles est préjudiciable à une éducation de qualité. Elle serait même une des causes majeures de la prolifération des établissements non reconnus dans notre pays. En effet, le recensement des établissements par le Ministère de l'éducation nationale au Burkina Faso en 2019-2020 fait état de 315 établissements non reconnus parmi lesquels de nombreuses écoles confessionnelles.

Les programmes de certaines écoles confessionnelles diffèrent le plus souvent de celui dit officiel et ne facilitent pas une bonne insertion sociale des sortants, ce qui augmente incontestablement le taux de chômage dans certains pays comme les nôtres. L'ennui et le besoin engendrés par le chômage conduisent souvent les jeunes vers le vice. Il s'avère difficile aux enseignants de ces écoles confessionnelles de prétendre à un enseignement de qualité étant donné qu'ils bénéficient peu de formation continue et restent ainsi en marge des innovations pédagogiques. Ces écoles confessionnelles demeurent le lieu par excellence du dogmatisme.

La prévention de la violence ne saurait donc reposer uniquement sur la neutralité de l'État, mais sur une reconnaissance active de la dignité et de la diversité des citoyens. C'est dans cette reconnaissance que se construit une véritable cohésion sociale.

## **2. Du rapport entre la gouvernance et la recrudescence des actes terroristes**

Le terrorisme fait référence à une stratégie particulière adoptée pour atteindre un objectif politique, qui vise spécifiquement l'avènement et l'exploitation délibérés de la peur. Considéré comme l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques, il peut instrumentaliser la détresse sociale et la transformer en projet de vengeance ou de purification morale. Ce faisant, le déni de justice et l'injustice structurelle deviennent des catalyseurs de la violence. Une laïcité rigide, perçue comme indifférente à la souffrance morale des populations, risque d'aggraver ce sentiment d'abandon. Ainsi, la meilleure prévention du terrorisme suppose une prise en compte des conditions de vie des populations. C. Kintzler (2014. pp. 272-273) rappelle à propos que :

Le contre-terrorisme est constitué de l'ensemble des mesures visant à lutter contre le terrorisme de manière active, en amont de la décision terroriste, et constitue la vraie dimension offensive de la lutte contre le terrorisme. Il comprend en premier lieu toutes les mesures visant à éviter l'éclosion de la violence terroriste, comme la lutte contre la radicalisation.

### **2.1. Les discriminations sociales comme source de violence**

Au regard de l'abus que l'homme a tendance à faire de sa liberté et de son besoin fondamental du goût, il demeure un animal qui a besoin d'être gouverné. Pour une coexistence pacifique, les actions de l'homme doivent être encadrées. La difficulté réside en ce qu'il faut trouver un maître juste qui ne soit soumis aux passions humaines. La question de la justice publique est difficile à appréhender parce que les dirigeants sont des hommes égoïstes qui ne prennent pas en compte l'universalité de la loi.

Les débats au cours des deux derniers siècles ont établi qu'il n'existait pas d'accord public sur la manière d'organiser les institutions fondamentales pour permettre l'égalité et la liberté de la citoyenneté démocratique. La tradition de la pensée démocratique se caractérise par des revendications et la quête de l'égalité. Ce qui importe, c'est la liberté et l'égalité des humains : hommes, femmes,

enfants dans ce monde. Nul n'est propriétaire de son semblable, nul ne peut avoir à décider éternellement pour les autres, même s'il est mandaté. L'égalité est un défi social, culturel, économique et surtout politique et la laïcité doit prendre en compte les principes démocratiques. C'est au regard de cette nécessité que G. Haarscher (2008, p. 73) estime que « les pays démocratiques peuvent donc être dits "laïques" au sens où ils respectent la liberté religieuse et, en général, les droits fondamentaux ». C'est ce combat pour l'égalité des hommes qui doit être la préoccupation majeure de la politique définie par J. Freund (1965, p. 177) comme « l'activité sociale qui se propose d'assurer par la force, généralement fondée sur le droit, la sécurité extérieure et la concorde intérieure d'une société particulière en garantissant l'ordre au milieu des luttes qui naissent de la diversité et de la divergence des opinions et des intérêts ».

Cependant, les discriminations constatées dans le traitement des individus remettent en cause le principe d'égalité prônée par la laïcité. C'est ainsi que le sentiment d'être négativement discriminé est en tout cas particulièrement vif parmi les adeptes de certaines confessions religieuses dans certains pays surtout quand ces derniers appartiennent majoritairement aux couches sociales défavorisées. Cette situation est mise en lumière par l'enquête minutieuse menée par F. Khosrokhavar (2004, p. 130) auprès de musulmans incarcérés en France. Elle révèle les faiblesses et les lacunes dans la prise en compte des spécificités musulmanes dans le traitement réservé aux détenus.

Même dans une prison majoritairement peuplée de musulmans, il y aura des colis spéciaux pour Noël mais rien pour marquer l'Aïd, la fin du ramadan. Ainsi, les comportements de certains gouvernants favorables aux discriminations compromettent la laïcité et incitent certaines populations marginalisées à la révolte. C'est ce que Farhad Khosrokhavar traduit en affirmant que « la dimension combative de la laïcité est ainsi encouragée contre sa fonction d'intégration », « d'une laïcité d'intégration » on passerait à « une laïcité d'exclusion » (2004, pp. 48-49).

Les discriminations doivent être proscrites car, elles encouragent la radicalisation et empêchent la cohésion. C'est au regard de cette situation que D. Cumin (2018, p. 189) rappelle : « Combattre la

radicalisation, c'est prendre soin de ne pas renforcer la légitimité des radicaux auprès de la base sociale qu'ils prétendent représenter ou sur laquelle ils prétendent s'appuyer ».

La situation des populations vivant dans les zones à forts défis sécuritaires au Burkina Faso est préoccupante. Obligées de se déplacer pour conserver le droit de vivre, ces populations ne se soucient ni du droit à la santé ni de l'éducation. Pourtant, il faut admettre que ce qui nous est permis doit l'être aussi à nos semblables. Sans égalité entre humains, nous dégringolons tous dans la déchéance de notre dignité par rapport aux choses et aux animaux que nous considérons comme des êtres d'une médiocrité ontologique repoussante. C'est bien dans ce sens qu'il faut comprendre les termes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de la France (1789) « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'existence des droits naturels de chaque homme n'a d'autres bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits ».

Dans ces zones à forts défis sécuritaires, les populations se sentent le plus souvent abandonnées par le pouvoir central. Ce sont des régions où le manque crucial d'infrastructures scolaires et sanitaires rime avec les faibles taux de scolarisation et de fréquentation. Le Sahel et l'Est du Burkina en sont une parfaite illustration étant donné qu'en plus des faibles taux de scolarisation, ces zones doivent faire face à la fermeture des écoles pour causes d'insécurité. Abandonnées dans des zones, où ils peinent à se soigner et à atteindre l'autosuffisance alimentaire, ces populations vivent parfois dans le dénuement et l'absence de voies praticables est également une preuve supplémentaire de la démission de l'État central dans ces zones.

Au regard de la mauvaise répartition des fruits de la croissance et des inégalités constatées dans les investissements pour le développement, certaines populations sont en droit de se demander si elles sont gouvernées par les mêmes autorités au même titre que les autres localités du pays. Ainsi, les sociétés africaines cherchent à retrouver leur jeunesse perdue, longtemps étouffée par l'engrenage suicidaire de l'afro-pessimisme. Elles s'efforcent de lutter contre les affres de la précarité qui condamne des millions de personnes à une

misère indigne d'un siècle où le progrès devrait garantir à chacun les conditions élémentaires d'une vie décente.

Il convient de noter que l'organisation spatiale de la société est une composante décisive de la justice. Il existe de nombreuses situations où les inégalités entre territoire peuvent se traduire pour certains habitants par une limitation des possibilités d'existence, indépendamment de leurs intérêts, de leurs désirs ou de leurs projets. Dans de telles circonstances, la lutte contre les inégalités joue un rôle crucial, même si elle n'est pas une fin en soi. Ainsi, la société est un système de coopération équitable entre des personnes libres et égales et doit au fond, contribuer au développement équitable des droits de tous.

C'est même la persistance des inégalités sociales provoquées par les actions de certains gouvernants qui justifient les positions anarchistes qui voient au contraire dans l'État le mal radical et dans l'individu la valeur suprême. C'est d'ailleurs dans cette vision négative de la gouvernance que M. Bakounine (2009, pp. 139-140) affirme que « l'État est un immense cimetière où viennent s'enterrer toutes les manifestations de la vie individuelles ». Gouverner, dit-on, c'est aussi prévoir. Les gouvernants des états auront à répondre devant l'histoire des choix stratégiques qu'ils font pour l'ensemble des sociétés qu'ils ont en charge un moment. Mais chaque auteur de la société civile est invité à avoir une semblable intelligence historique de ses propres choix et décisions.

L'on ne saurait prétendre vivre en paix dans une société où une minorité vit dans l'opulence pendant que la majorité côtoie la misère au quotidien n'arrivant même pas à subvenir à leurs besoins primordiaux. Les sociétés dites démocratiques nous présentent au quotidien deux visages contradictoires : l'égoïsme de la bourgeoisie et le dénuement des nécessiteux. La question de la justice se pose donc avec acuité.

## **2.2. La justice pour la cohésion sociale**

L'accord sur les principes de justice est nécessaire à la stabilité de la démocratie. La justice renforce la démocratie en visant l'équité entre les êtres humains. Toute société se caractérise par une diversité

d'intérêts en conflits, le rôle de la justice consiste à en assurer la stabilité si bien que toute réflexion sur la justice doit tenir compte de cet enjeu. Les inégalités, l'instabilité politique, l'impasse de l'économisme justifient la légitimité des débats actuels autour de l'idée de justice.

La légitimité d'une politique locale ou nationale dépend avant tout de sa contribution à la lutte contre les injustices à l'échelle du monde. L'État ne peut s'abstenir de protéger les minorités contre le pouvoir de la majorité, pas plus qu'il ne peut éviter la responsabilité de mettre en œuvre ce qu'il a lui-même démocratiquement décidé. Cependant, le manque d'impartialité est de plus en plus observé dans la gestion des hommes créant ainsi des frustrations et des sentiments de révolte. L'homme est dans un combat perpétuel pour la conservation de ses droits.

Dans certaines situations, l'État perd le contrôle en privilégiant la force au lieu du droit. Se prévalant le plus souvent de sa souveraineté populaire, l'État oublie son devoir vis-à-vis des citoyens qui se voient exploités. L'État doit prendre ses responsabilités pour assurer l'épanouissement de tous les citoyens. De plus, lorsque la justice est au service d'une classe dominante, elle ne peut que susciter la révolte. La suprématie du nombre n'est pas souvent synonyme de justice. Souvent abandonnés à eux-mêmes, la plupart des citoyens se retrouvent dans une précarité incommensurable et perdent parfois leur dignité dans une aliénation sans limite.

Le non-respect du contrat social laisse le champ libre au despotisme, confirmant les propos de J.-J. Rousseau (2012, p. 32) : « Au lieu de gouverner les sujets pour les rendre heureux, le despotisme les rend misérables pour les gouverner ». La misère de certaines populations africaines reste liée à cette éternelle question de gouvernance. Il faut donc sauver les Africains empêtrés dans la précarité et dans l'impéritie politique de leurs dirigeants ou de ce qui en tient lieu. Évoluant dans des chaînes, l'homme cherche à s'émanciper de cet esclavage, même s'il est obligé d'entretenir la chaîne de déshumanisation. C'est ainsi que tout esclave tentera lui aussi de se faire le tyran d'un autre. En conséquence, l'injustice a deux voies pour en venir à ses fins : la violence et la ruse.

Dans le contexte de chosification de son prochain par des gouvernants irresponsables, le conflit est l'expression de l'exigence de respect que les hommes doivent les uns aux autres. C'est bien dans ce sens qu'E. Mounier conclut (1961, p. 182) : « Il n'y a de communauté qu'une communauté de personnes. Toutes les autres ne sont qu'une forme d'anonymat tyrannique ».

L'irresponsabilité doublée de l'incompétence de certains hommes politiques dresse le peuple contre la gouvernance considérée comme une exploitation de l'homme par l'homme. Les désobéissances et les révoltes violentes sont consécutives à la mal gouvernance qui est une sorte d'anéantissement des citoyens. Pour un vivre-ensemble laïque et pacifique, une moralisation de la vie politique s'impose.

### **3. La gouvernance de la violence: entre laïcité, religion et cohésion sociale**

La violence, la gouvernance et la laïcité apparaissent comme trois notions interdépendantes. Si la violence exprime la crise du lien social, la gouvernance quant à elle, représente la tentative politique d'y remédier et la laïcité, lorsqu'elle est bien comprise, offre un cadre normatif et éthique pour réguler la diversité des croyances sans compromettre la paix sociale.

La notion de laïcité semble donc intimement liée à celle de la gouvernance politique qui a pour objet de gérer correctement la société et donc parvenir à concilier les deux dimensions qui constituent substantiellement l'un et le multiple. La gouvernance, au-delà de sa dimension administrative, renvoie à l'art de diriger la cité dans le respect de la justice, de la participation et du bien commun. Elle implique une gestion rationnelle et éthique des tensions et des violences inhérentes à la vie sociale. Cette gestion correcte doit se baser sur la justice comme équité construite autour de l'impartialité et du respect des droits et de l'autonomie morale des citoyens.

C'est désormais à l'intérieur des principes de la démocratie, qui font l'objet d'un ralliement général, que va s'inscrire le débat public. L'impossibilité de faire reposer la justice sur un simple système de

règles objectives aboutit à la nécessité de mener un travail permanent de dialogue social. Comme l'a si bien noté J. Habermas (1997 p. 492): « Le droit se nourrit de la “morale sociale démocratique” des citoyens et d'une culture politique libérale qui en favorise le développement ». Aucune société ne peut éradiquer totalement la violence, mais elle peut la prévenir et la canaliser. Pour cela, la justice sociale et le dialogue interreligieux apparaissent comme des piliers essentiels.

Dans le cadre du terrorisme, la gouvernance de la violence suppose non seulement des politiques sécuritaires, mais aussi une réflexion sur les causes profondes des tensions : pauvreté, exclusion, sentiment d'injustice. Une gouvernance exclusivement répressive risque de renforcer la violence qu'elle prétend combattre. À l'inverse, une gouvernance éthique et inclusive, fondée sur la justice et la reconnaissance, devient un outil de pacification durable.

La gouvernance est donc pour chacun et pas seulement pour ceux qu'on désigne comme les hommes politiques. C'est l'art non pas d'éviter les conflits, mais de gérer les conflits. Et c'est en cela que réside plus précisément la sagesse qui fait l'éthique de la gouvernance et permet alors de parler de « bonne gouvernance ». L'État ne peut promouvoir la paix qu'en se délivrant de cet étau, c'est-à-dire qu'en se déliant de l'adhésion confessionnelle, qu'en s'installant au-dessus des différentes confessions. Les intérêts de la cité terrestre et le salut de la cité des hommes en ce monde, dont l'État est le juge et le garant, exigent qu'il se subordonne les choses sacrées, pour autant qu'elles comportent une menace dangereuse pour l'ordre public.

Cette philosophie pratique ou de la bonne intention qu'est l'éthique doit être au centre de la gouvernance. Cependant, les différents manquements à cette éthique suscitent souvent des revendications citoyennes, syndicales, identitaires et communautaires violentes qui tendent à imposer l'idée que l'État a mal à sa gouvernance. C'est fort de ce constat que D. Maugenest (2005, p. 14) affirme : « La société politique est un monde violent où chacun prend des coups et en donne, un monde précaire où jamais rien n'est sûr, stable et durable ». Il n'existe donc pas de pouvoir en soi et pour soi. Il n'existe de pouvoir qu'en relation avec d'autres pouvoirs, ceux de tous les acteurs de la société civile. Seule la priorité

accordée à l'éthique peut nous éviter de tomber dans la violence. Toute politique privée de morale ne peut contribuer à une cohésion sociale.

La politique demeure la principale source de violence. C'est pourquoi, dans le processus de communication visant à mettre en place des institutions chargées d'assurer et de protéger la paix, il est indispensable de faire appel aux grandes religions, qui peuvent contribuer à limiter l'influence des principes du réalisme politique. Il convient de souligner que presque toutes les guerres menées par certains islamistes se fondent plus sur des raisons économiques et politiques et cela nous interpelle sur la considération de l'islam comme la source ou l'élément mobilisateur des actes de violence. D'ailleurs les nombreuses guerres ou conflits au nom de l'islam restent consubstantiels aux problèmes politiques et économiques. Comme l'indique bien A. Badiou (2016, p. 46) : « La religion n'est qu'un vêtement, elle n'est aucunement le fond de l'affaire, c'est une forme de subjectivation, pas le contenu réel de la chose ».

Au demeurant, seule une politique construite autour du respect de la personne peut contribuer à la promotion d'une paix durable. La bienveillance vient interrompre le cycle de la violence et la tragédie des inégalités entre les humains, les sociétés, les peuples. C'est bien dans cette vision humaniste que J. Rawls (2009, p. 289) estime que « Les principes de justice sont analogues à des impératifs catégoriques kantien ».

Le respect des principes de bonne gouvernance ne peut se faire sans une prise en compte conséquente des valeurs éthiques. Ce faisant, il faut un rapprochement de la morale et de la politique pour espérer une bonne gouvernance. C'est au regard de cette nécessité que M. Savadogo (2002, p. 195) déclarait que, « sans être indissociables, la politique qui est une affaire publique peut se rapporter à la morale qui demeure une préoccupation individuelle, privée ». Ce rapprochement vise donc la moralisation de la vie politique par-delà l'existence d'un cynisme de la morale en politique.

Nous avons trop longtemps cru que la laïcité était une évidence pour tous et qu'elle ne souffrait d'aucune confusion ni d'aucune contestation. Mais une analyse de ses principes et de ses dimensions nous a montré qu'elle fait l'objet de controverses car sa mise en

œuvre provoque des débats virulents et peut être source d'instrumentalisation et de conflits. Ces controverses s'inscrivent dans une dynamique démocratique. Comme le mentionne C. Kintzler (2014, p. 159):

Contrairement à une idée répandue, le moment démocratique n'a pas pour condition première l'accord, mais le désaccord : sa modalité d'accord repose sur la possibilité du désaccord et suppose que celui-ci soit convoqué dans sa plus grande vigueur. Le dogme, par définition, unifie a priori. Le consentement raisonné exige, préalablement, qu'on puisse être en désaccord.

Le débat public demeure d'actualité, complexe et même très délicat du fait d'une confusion entre le rôle de l'État et des religions. Les limites des États créent des inégalités entre les citoyens qui profitent aux religions. Quand la cité, l'école et l'entreprise n'offrent plus le sentiment d'être chez soi, à égalité avec les autres, alors la religion devient un refuge pour ceux qui se sentent rejetés par la société. Dans ce contexte, on parle de recours au religieux qui peut également constituer un obstacle à la laïcité. La laïcité a ainsi catalysé des débats et réactions virulents et passionnés, qui ne semblent pas taris aujourd'hui et nous devons œuvrer pour une laïcité qui pourra promouvoir une coexistence pacifique.

En somme, la gouvernance de la violence ne se réduit pas à la maîtrise de la force, mais renvoie à la responsabilité morale et politique de l'État : celle de créer les conditions d'un vivre-ensemble pacifié, où chaque citoyen se sent reconnu et protégé. Cela nous invite à dépasser la conception défensive de la laïcité pour en faire un principe de cohésion sociale et de transformation collective, au service d'une humanité pacifiée. À propos, C. Kintzler (2014, p. 36) nous rappelle : « On ne peut pas dire « les laïques » comme on dit « les catholiques » ou les « athées » car on peut être tout à la fois catholique et laïque, musulman et laïque ».

## **Conclusion**

La réflexion sur la gouvernance de la violence, dans le contexte du terrorisme, a permis de mettre en lumière la complexité du

rapport entre laïcité, religion et cohésion sociale. La violence, loin d'être un simple phénomène sécuritaire, exprime la fragilisation du lien social, nourrie par l'injustice, la stigmatisation et la perte de confiance envers les institutions. Face à cette situation, la gouvernance politique classique, centrée sur la répression ou la neutralité rigide, montre ses limites.

Il ressort de l'analyse que la laïcité, n'est pas une exclusion du religieux, mais plutôt une régulation éthique des rapports entre convictions spirituelles et autorité publique. Dans un contexte africain marqué par l'imbrication du spirituel et du social, cette laïcité doit être repensée. Ainsi, une laïcité contextualisée, fondée sur le dialogue, la reconnaissance et la responsabilité partagée, apparaît comme une voie féconde pour restaurer la cohésion sociale et prévenir la violence. La gouvernance de la violence doit donc s'inscrire dans une éthique du vivre-ensemble, qui place la justice, la dignité et la participation citoyenne au cœur de l'action publique.

La laïcité doit devenir non plus un mur de séparation, mais un pont de réconciliation entre l'État et les croyances, entre les citoyens et leurs institutions. De ce fait, le défi pour les sociétés pluralistes en général et pour le Burkina Faso en particulier est de construire un modèle de gouvernance éthique capable d'intégrer la dimension spirituelle de l'humain sans renoncer à l'exigence de neutralité et de justice. C'est à ce prix que la laïcité, loin d'être un principe abstrait, pourra redevenir un instrument de paix, un cadre de cohésion et un horizon de transformation pour l'humanité.

Les contextes africains nécessitent que la laïcité soit repensée à la lumière des réalités socioculturelles et spirituelles locales car dans des sociétés où le religieux structure le lien social, la laïcité ne peut se réduire à une simple indifférence de l'État vis-à-vis des croyances. Elle doit par contre devenir un cadre de dialogue et de reconnaissance mutuelle entre les différentes composantes de la nation pour être au service de la paix et du vivre-ensemble.

## Références bibliographiques

BADIOU Alain, 2016, *Notre mal vient de loin. Penser les tueries du 13 novembre*, Paris, Fayard.

- BAKOUNINE Michel, 2009, *Dieu et l'État*, Tome I. Bibliothèque sociologique N°4, Cinquième édition, P.-V Stock, Éditeur.
- BARRY Brian, 2001, *Culture and Equality: An Egalitarian Critique of Multiculturalism*, Polity Press.
- CUMIN David, 2018, *Le terrorisme*, Histoire, science politique, Droit 20 points clés. Paris, Éditions Ellipses.
- FREUND Julien, 1965, *Qu'est-ce que la politique ?* Paris, Seuil.
- GAUCHET Marcel, 1998, *La religion dans la démocratie*, Parcours de la laïcité, Gallimard© Éditions Gallimard.
- HAARSCHER Guy, 2008, *La laïcité*, Paris, PUF, Que sais-je ?
- HABERMAS Jürgen, 1997, *Droit et démocratie*, trad. R. Rochlitz et Chr. Bou-chindhomme, Paris.
- HABERMAS Jürgen, « Foi et savoir », dans *L'Avenir de la nature humaine*, Paris, Gallimard, 2002.
- KANT Emmanuel, 1994, *La religion dans les limites de la simple raison*, Vrin.
- KANT Emmanuel, 1997, *Leçons d'éthique*, trad. par Luc Langlois, Le Livre de Poche.
- KINTZLER Catherine, 2014, *Penser la laïcité*, Paris, Minerve.
- KHOSROKHAVAR Farhad, 2004, *L'islam dans les prisons*, Paris, Balland.
- KHOSROKHAVAR Farhad, 2004, « La laïcité française à l'épreuve de l'islam », in Jean Baubérot, dir., *La laïcité à l'épreuve. Religions et libertés dans le monde*, Paris, Universalis.
- LEROUX Georges, 2007, *Éthique, culture religieuse, dialogue Arguments pour un programme*. Montréal, Éditions Fides.
- LOCKE John, 2009, *Essai sur l'entendement humain*, Le Livre de Poche, Librairie Générale Française.
- MACLURE Jocelyn et TAYLOR Charles, 2010, *Laïcité et Liberté de conscience*, Montréal, Boréal.
- MAUGENEST Denis, sj., 2005, *Gouverner la violence : société civile et société politique*, Les Editions CERAP.
- MOUNIER Emmanuel, 1961, *Révolution personaliste et communautaire*, in Œuvres, Paris.
- MYARD Jacques, 2003, *La laïcité au cœur de la République*, Paris, L'Harmattan.

NANCY Jean-Luc, 2016 « Un camion lancé... », *Libération* du 18 juillet 2016.

NIETZSCHE Friedrich, 1996, *Humain, trop humain : un livre pour esprits libres*, trad. de l'allemand par Henri Albert, suivie d'une nouvelle traduction et établissement par Marc de Launay et Michel Haar. Paris : Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, Aphorisme 630.

PERELMAN Chaïm & OLBRECHTS-TYTECA Lucie, 2000, *Traité de l'argumentation : La nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

RAWLS John, 1995, *Libéralisme politique*, trad. Par Catherine Audard, Paris, P.U.F.

RAWLS John, 2009, *Théorie de la justice*, trad. Par Catherine Audard, Paris, éd. Points.

ROUSSEAU Jean-Jacques, 1762, *Du contrat social*, Édition, Bruno Bernardi, 2012.

SAVADOGO Mahamadé, 2002, *La parole et la cité*. Essai de philosophie politique, L'Harmattan.

WEIL Éric, 1982, *Philosophie et Réalité*, Paris, Beauchesne.



## Table des matières

De l'utilité sociale de la philosophie et de la contribution du Laboratoire de philosophie à la formation d'une relève endogène ... Georges ZONGO .....	27
Biopsychosocial repercussions of HIV seropositivity in pregnant women treated at the Yopougon Santé Urban Health Center, Ivory Coast ... Woria Affibè AMICHIA, Rita AKA, Yao Étienne KOUADIO.....	39
La diaspora haoussa de Korhogo : de la mobilité sahélienne à l'ancrage urbain (1903-2010) ... Dossongou Drissa SORO .....	61
De quoi souffre l'humanité : de la laïcité ou du terrorisme ? Tégawendé Lazard OUEDRAOGO .....	85
Médecine d'augmentation et nature humaine : défis d'une régulation éthique et politique ... Jean Désiré SAWADOGO, Roger TAMBANGA.....	109
Conflits armés terroristes et relations sociales au Mali : cas des rapports inter et intracommunautaires dans le cercle de Niono ... Siriman FANE, Oumarou TOGOLA.....	137
La langue bisa dans Terre rouge d'Aristide TARNAGDA ... Issifou TARNAGDA, Boukary TARNAGDA, Mamadou BAYALA....	151
Les alliances matrimoniales en Afrique de l'Ouest : un mécanisme traditionnel de gestion des conflits et de consolidation de la paix ... Thérèse SAMAKE.....	175
Effets de la valorisation du pagne Koko Dunda à Bobo-Dioulasso au Burkina Faso ... Arcadius SAWADOGO.....	205
Du rituel à l'hypocrisie : critique du « mastuvuisme » religieux comme simulacre de piété en Afrique ... N'guessan Fidèle KOUASSI .....	223

Dynamique des genres et plurilinguisme comme esthétique d'affirmation de soi et de construction d'identités dans les arts et les lettres négro-africains ... Boulkindi COULDIATI .....	241
Politique et science : la question de la conscience de l'utilisateur selon Edgar Morin ... Dimon Raymond OYENIRAN .....	257
Crises sociopolitiques en Afrique : enjeux et solutions pour une paix durable ... N'dah Pascal N'TCHA.....	273
Enjeux de la Pisciculture dans la commune Bagré : entre entrepreneuriat et perceptions des consommateurs ... Denis IDO, Ousmane ZOUNGRANA, Jean Charles BAMBARA .....	293
Le machiavelisme : somme de valeurs soporifiques ou thérapeutiques ? ... Akesse Charles MIAN, Niali Armand-Privat PILLAH, Bi Naga Landry BOTTY .....	313
Le ballet, la mode et la musique comme outils d'une poésie totale chez Mallarmé ... Soiliho BAIKORO.....	329
La réappropriation de l'histoire dans le théâtre africain contemporain (1990 à nos jours) ... El Hadji Abdoulaye SALL .....	343
L'inscription du lecteur dans le roman africain francophone contemporain : stratégies autoriales de programmation de la réception ... Tchasse AKPAOU .....	357
Le deuxième livre de « l'ethnographe » africaniste. De Michel Leiris à Valentin Yves Mudimbe ... MORO NGOMO Will's Ulrick Confi .....	383
Penser l'endogénéité du développement durable en Afrique postcoloniale à la lumière de la démocratie substantive : prolégomènes à une gouvernance intégrale... Amenan Madeleine KOUASSI, Goli Jean Christ Jonathan GOGBÉ.....	403
Monseigneur Dieudonné YOUGBARÉ et la synodalité... Alfred BONKOUNGOU .....	427

Analyse sémantico-pragmatique des inférences dans la langue koulango ... Kouadio Eric ADJOUMANI, Yves-Marcel YOUANT, Jean-Claude DODO .....441

Les services publics mobiles comme instrument de politique publique au Sahel... Sampala Fatimata BALIMA.....453